



HAUTE-SAVOIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°74-2022-388

PUBLIÉ LE 26 DÉCEMBRE 2022

Sommaire

74_direction_emploi_travail_solidarites /

74_direction_emploi_travail_solidarites

74-2022-12-26-00003 - Arrêté 2022-0221 du 08/12/2022 portant sur la déconsignation partielle du fonds de revitalisation de la convention HAUTE-SAVOIE VIANDE consécutive à la fermeture du site de SALLANCHES (2 pages)	Page 3
74-2022-12-26-00002 - Arrêté 2022-0236 du 12/12/2022 portant sur la déconsignation partielle du fonds de revitalisation de la convention POPPE ET POTTHOFF consécutive à la fermeture du site de SCIONZIER (2 pages)	Page 6
74-2022-12-26-00004 - Arrêté 2022-0237 du 14/12/2022 portant sur la déconsignation partielle du fonds de revitalisation de la convention DEBONIX consécutive à la fermeture du site de SILLINGY (2 pages)	Page 9

74_direction_emploi_travail_solidarites

74-2022-12-26-00003

Arrêté 2022-0221 du 08/12/2022 portant sur la
déconsignation partielle du fonds de
revitalisation de la convention HAUTE-SAVOIE
VIANDE consécutive à la fermeture du site de
SALLANCHES



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale de l'emploi,
du travail et des solidarités
de Haute-Savoie
Pôle travail**

Le préfet de la Haute-Savoie

Le 26 décembre 2022

Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Arrêté n°2022-0221 du 8 décembre 2022

Portant sur la déconsignation partielle du fonds de revitalisation de la convention
HAUTE-SAVOIE VIANDE consécutive à la fermeture du site de SALLANCHES

VU les articles L1233-84 à L1233-88 et D1233-37 à D1233-44 du code du travail ;

VU les articles L518-17 et L518-19 du code monétaire et financier ;

VU la convention de revitalisation signée le 21 décembre 2018 entre l'État et l'entreprise HAUTE-SAVOIE VIANDE ;

VU l'arrêté n° 2019-0001 portant sur la consignation du fonds de la convention de revitalisation HAUTE-SAVOIE VIANDE ;

VU les décisions prises par le comité de lancement de la revitalisation consulté le 6 décembre 2018 ;

VU les décisions prises par le comité d'engagement de la revitalisation saisi les 11 février 2020 et 27 septembre 2022 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Yves LE BRETON préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

SUR proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture ;

48 avenue de la République
CRAN-GEVRIER – BP 9001
74990 ANNECY cedex 9
Tél. : 04 50 88 28 34
Mél. : stephanie.daviet@haute-savoie.gouv.fr
www.haute-savoie.gouv.fr

1/3

ARRÊTE

Article 1er : Autorise la caisse des dépôts et consignations de Lyon à déconsigner du dossier de consignation n° 3045665-74 les sommes indiquées dans le tableau ci-après au bénéfice des structures dont le nom et l'adresse figurent en regard du montant alloué.

Le versement sera effectué par virement au vu du relevé d'identité bancaire des structures bénéficiaires.

Structures	Adresse N° Voie	Adresse Libellé voie	Adresse complémentaire	Code postal	Commune	Somme à déconsigner (Euros)
Institut supérieur de l'entreprise	5	Chemin de Bellevue	BP 80439	74944	ANNECY LE VIEUX Cedex	7500
BUTTAY FRERES	27	Avenue de la grande fontaine couverte		74200	THONON	7500

Article 2 : Monsieur le secrétaire général et Madame la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le préfet
Par délégation
La directrice adjointe du pôle travail



Delphine THERMOZ

74_direction_emploi_travail_solidarites

74-2022-12-26-00002

Arrêté 2022-0236 du 12/12/2022 portant sur la
déconsignation partielle du fonds de
revitalisation de la convention POPPE ET
POTTHOFF consécutive à la fermeture du site de
SCIONZIER



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale de l'emploi,
du travail et des solidarités
de Haute-Savoie
Pôle travail**

Le préfet de la Haute-Savoie

Le 26 décembre 2022

Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Arrêté n°2022-0236 du 12 décembre 2022

Portant sur la déconsignation partielle du fonds de revitalisation de la convention
POPPE ET POTTHOFF consécutive à la fermeture du site de SCIONZIER

VU les articles L1233-84 à L1233-88 et D1233-37 à D1233-44 du code du travail ;

VU les articles L518-17 et L518-19 du code monétaire et financier ;

VU la convention de revitalisation signée le 9 juin 2021 entre l'État et la société POPPE ET POTTHOFF SCIONZIER ;

VU l'arrêté n° 2021-0053 portant sur la consignation du fonds de la convention de revitalisation POPPE ET POTTHOFF SCIONZIER SAS ;

VU les décisions prises par le comité de lancement de la revitalisation consulté le 21 mai 2021 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Yves LE BRETON préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

SUR proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture ;

48 avenue de la République
CRAN-GEVRIER – BP 9001
74990 ANNECY cedex 9
Tél. : 04 50 88 28 34
Mél. : stephanie.daviet@haute-savoie.gouv.fr
www.haute-savoie.gouv.fr

1/3

ARRÊTE

Article 1er : Autorise la caisse des dépôts et consignations de Lyon à déconsigner du dossier de consignation n° 3219068 les sommes indiquées dans le tableau ci-après au bénéfice des structures dont le nom et l'adresse figurent en regard du montant alloué.

Le versement sera effectué par virement au vu du relevé d'identité bancaire des structures bénéficiaires.

Structures	Adresse N° Voie	Adresse Libellé voie	Adresse complémentaire	Code postal	Commune	Somme à déconsigner (Euros)
Initiative Faucigny Mont-Blanc	100	Rue Paul VERLAINE	Maison de l'emploi	74130	BONNEVILLE	4305
Mission locale jeunes Faucigny Mont-Blanc	72	Avenue Georges Clémenceau		74300	CLUSES	4000
Mission locale jeunes Faucigny Mont-Blanc	72	Avenue Georges Clémenceau		74300	CLUSES	17500

Article 2 : Monsieur le secrétaire général et Madame la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le préfet
Par délégation
La directrice adjointe du pôle travail



Delphine THERMOZ

74_direction_emploi_travail_solidarites

74-2022-12-26-00004

Arrêté 2022-0237 du 14/12/2022 portant sur la
déconsignation partielle du fonds de
revitalisation de la convention DEBONIX
consécutive à la fermeture du site de SILLINGY



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale de l'emploi,
du travail et des solidarités
de Haute-Savoie**

Le préfet de la Haute-Savoie

le mercredi 26 décembre 2022

Chevalier de la légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du mérite

Arrêté n° 2022-0237 du 14/12/2022

Portant sur la déconsignation partielle du fonds de la convention de revitalisation DEBONIX
consécutives à la fermeture de l'établissement de SILLINGY

VU les articles L1233-84 à L1233-88 et D1233-37 à D1233-44 du code du travail ,

VU les articles L518-17 et L518-19 du code monétaire et financier ,

VU la convention de revitalisation signée le 29 avril 2020 entre l'État et l'entreprise DEBONIX ,

VU l'avenant 1 de la convention de revitalisation signée le 31 janvier 2022 entre l'État et l'entreprise DEBONIX ,

VU les décisions prises par le comité de lancement de la revitalisation consulté le 17 février 2020 ,

VU les décisions prises par le comité d'engagement de la revitalisation saisi les 17 janvier 2022 et 6 septembre 2022 ,

VU les arrêtés de consignation 2021-0002, 2022-0129 et 2022-0197 portant sur la consignation du fonds de la convention de revitalisation DEBONIX ,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Yves LE BRETON préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

SUR proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture ;

Rue du 30^{ème} régiment d'infanterie
BP 2332 - 74034 Annecy cedex
Tel : 04 50 33 60 00
Mél : Stephanie.daviet@haute-savoie.gouv.fr
<http://www.haute-savoie.gouv.fr/>

1/2

Préfecture labellisée Qual-e-Pref
depuis le 18 décembre 2019.
Modules 1 et 7 : Relation générale avec
les usagers & Communication
d'urgence en cas d'événement majeur



ARRÊTE

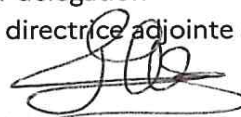
Article 1er : Autorise la caisse des dépôts et consignations de Lyon à déconsigner du dossier de consignation n° 3188138-74 la somme indiquée dans le tableau ci-après au bénéfice des structures dont les noms et adresses figurent en regard du montant alloué.

Les différents versements seront effectués par virement au vu du relevé d'identité bancaire de chacune des structures bénéficiaires.

Structures	Adresse N° Voie	Adresse Libellé voie	Adresse complémentaire	Code postal	Commune	Somme à déconsigner (Euros)
Union régionale CAPEB Auvergne-Rhône-Alpes	59	Rue de Saint-Cyr		69009	LYON	12661,5

Article 2 : Monsieur le secrétaire général de la préfecture et Madame la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le préfet
Par délégation
La directrice adjointe du pôle travail



Delphine THERMOZ